

RAPPORT DE DIAGNOSTIC

AFFAIRE C-CT75-2019-40-44122

DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

DES LOCAUX « 1 rue de Florian 75020 PARIS »



Entreprise :

NEXITY

10 - 12 rue Marc Bloch

92110 CLICHY LA GARENNE

Représentant : Mona GATTET VENTURA

Intervenant / Date de la visite :

Mr Samuel SILO / le 28/08/2019



Établi le 30/08/2019

Sommaire

·	OBJECTIF DU PRÉSENT DIAGNOSTIC	3
·	RÉGLEMENTATION	3
·	DESCRIPTION SOMMAIRE DU BÂTIMENT	3
·	SOURCE	3
·	NATURE DU COURANT	3
·	RÉGIME DE NEUTRE	3
·	DISPOSITIONS PRISES CONTRE LES DANGERS DE MISE SOUS TENSION ACCIDENTELLE DES MASSES	4
·	MESURES ET ESSAIS	4
·	RÉGLEMENTATION ET LISTE DES NON-CONFORMITÉS	5 / 6
·	ANNEXES PHOTOS	7 / 8

- **OBJECTIF DU PRÉSENT DIAGNOSTIC**

La mission confiée à BTP consultants consiste en un diagnostic portant sur la conformité de l'installation électrique actuelle et les travaux à prévoir pour un établissement recevant du public ou des travailleurs. Les locaux sont situés au 1 rue de Florian 75020 PARIS.

Notre vérification se limite uniquement aux ouvrages réalisés à partir de l'appareil général de commande et de protection (AGCP), à savoir le disjoncteur de branchement. Les installations situées en amont de l'AGCP sont du domaine du gestionnaire du réseau d'énergie et donc hors mission.

- **RÉGLEMENTATION**

Le diagnostic est réalisé en fonction des lois, normes, règlements en vigueur.

Le référentiel est le suivant :

- NF C15-100 : Installations électriques à basse tension
- Arrêté du 22 juin 1990 modifié portant dispositions applicables aux « petits établissements » ou établissements de la 5ème catégorie
- Décret n° 2010-1017 du 30 août 2010 relatif aux obligations des maîtres d'ouvrage entreprenant la construction ou l'aménagement de bâtiments destinés à recevoir des travailleurs en matière de conception et de réalisation des installations électriques

- **DESCRIPTION SOMMAIRE DU BÂTIMENT**

Immeuble désaffecté 340m² avec un niveau de sous-sol et un étage.

- **SOURCE**

Absence de source dans l'établissement.

Source préconisée : Comptage à puissance limitée

- **NATURE DU COURANT**

Utilisation préconisée : Alternatif - 50 Hz – Phase + Neutre- 230/400 V.

- **RÉGIME DE NEUTRE**

Schéma de liaison à la terre préconisé : TT

- **DISPOSITIONS PRECONISEES CONTRE LES DANGERS DE MISE SOUS TENSION ACCIDENTELLE DES MASSES**

- Mise à la terre des masses métalliques de l'installation électrique ;
- Coupure au 1^{er} défaut assurée par des dispositifs différentiels à courant résiduel.
- Liaison équipotentielle supplémentaire sur les tuyauteries d'eau chaude et froide.
- Installation en TBTS ou Classe II

- **MESURES ET ESSAIS**

Absence de terre dans l'immeuble

● **LISTE DES NON-CONFORMITÉS & PRECONISATIONS**

Observations
<p>Le socle de prise de courant ne possède pas de contact de terre <i>(Voir PIC 1)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déposer cette prise et la remplacer par son homologue équipé d'un contact de terre relié au circuit de protection.
<p>Il n'existe pas de prise de terre dans l'établissement, de ce fait, la protection contre les risques de contacts indirects n'est pas assurée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser une prise de terre à l'aide d'un conducteur cuivre nu de section 25 mm² minimum puis interconnecter toutes les masses BT en assurant la distribution d'un circuit de protection.
<p>Absence d'éclairage de sécurité dans l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les escaliers et les circulations horizontales d'une longueur totale supérieure à 10 mètres ou présentant un cheminement compliqué, ainsi que les salles d'une superficie supérieure à 100 mètres carrés, doivent être équipés d'une installation d'éclairage de sécurité d'évacuation. ➤ Les éclairages de sécurité doivent être conforme aux normes de la série NF C71800 et/ou NF EN60598
<p>Absence de protection contre les contacts directs et de mise en œuvre pour les établissements recevant des enfants <i>(Voir PIC 2)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des matériels de degré de protection IP3X ou IPXXC. ➤ Inaccessibilité des matériels dont les températures des surfaces accessibles sont supérieures à 60°C. ➤ Les socles de prise de courant, les interrupteurs et autres appareillages installés dans les locaux accessibles aux enfants doivent être installés entre 1,20 m et 1,30 m au-dessus du sol fini
<p>Présence d'installations vétustes <i>(Voir PIC 3)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déposer les installations vétustes et inutilisées
<p>Fixation et protection défaillantes des luminaires <i>(Voir PIC 4)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déposer les luminaires sans vasque vétustes et les remplacer par des luminaires en respectant les prescriptions des constructeurs. ➤ Les luminaires doivent être fixés à la structure stable ➤ Les luminaires doivent être conformes aux normes de la série NF EN60598

- **OBSERVATIONS GENERALES**

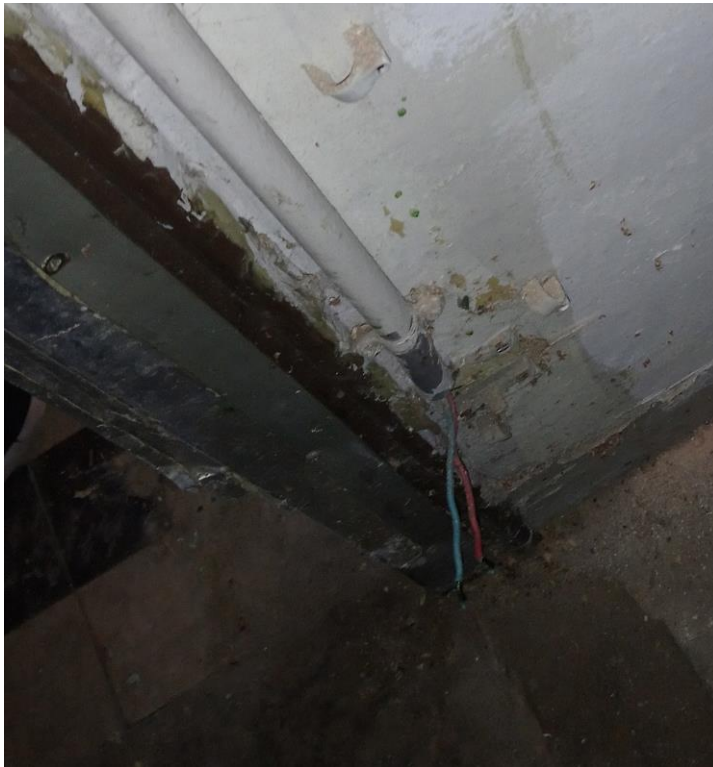
- L'emploi de fiches multiples est interdit. Le nombre de prises de courant doit être adapté à l'utilisation pour limiter l'emploi de socles mobiles. Les prises de courant doivent être disposées de manière que les canalisations mobiles aient une longueur aussi réduite que possible et ne soient pas susceptibles de faire obstacle à la circulation des personnes.
- Les câbles ou conducteurs doivent être de la catégorie C2

- **AUTRES PRECONISATIONS RELATIVES A LA VISITE**

Il est prévu une activité de type R et de catégorie 5 dans l'établissement.

- Mettre en place un comptage à puissance limitée en régime de neutre TT
- Mettre en place des luminaires de type « LED »
- Prévoir un arrêt d'urgence général sous verre dormant
- Prévoir une nouvelle armoire électrique inaccessible au public
- Prévoir une répartition du public sur le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage sans dépasser le total de 100 personnes

(Pic 1)



(Pic 2)

(Pic 3)



(Pic 4)

